Chapitre 2 : Nombres relatifs et repérage.

I - Nombres relatifs.

<u>Définitions</u>: • Un nombre positif est un nombre supérieur ou égal à zéro. Ils comportent un signe "-" dans leur écriture.

- Un nombre négatif est un nombre inférieur ou égal à zéro. Ils sont sans signe ou avec un signe "+" dans leur écriture.
 - Tous les nombres positifs et négatifs forme l'ensemble des nombres relatifs.

Exemples: +12; -7; -5, 2 sont des nombres relatifs tels que:

- \bullet +12 est un nombre relatif positif avec une distance à zéro égale à 12.
- -7 est un nombre relatif négatif avec une distance à zéro égale à 7.
- -5, 2 est un nombre relatif négatif avec une distance à zéro égale à 5, 2.

Remarque: 0 est le seul nombre à la fois positif et négatif.

<u>Définition</u> : on obtient l'opposé d'un nombre en changeant son signe.

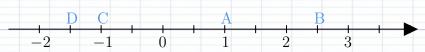
Exemples : • L'opposé de -7 est 7. L'opposé de 3 est -3.

II - Repérage sur une droite.

<u>Définition</u>: une droite graduée est une droite sur laquelle on a choisi une unité de longueur que l'on reporte régulièrement à partir de l'origine.



Exemples:



Le point A a pour abscisse 1. On note A(1). L'abscisse du point B est 2,5:B(2,5). De même C(-1) et D(-1,5).

III - Comparaison des nombres relatifs.

Règle n°1 : si deux nombres sont positifs, alors le plus grand est celui qui a la plus grande distance à zéro.

Exemple: 2 < 4, 5.



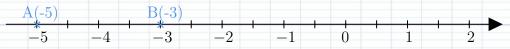
Règle n°2: un nombre négatif est toujours plus petit qu'un nombre positif.

Exemple: -2 < 4.



Règle n°3: si deux nombres sont négatifs, alors le plus grand est celui qui a la plus petite distance à zéro.

Exemple: -5 < -3.



IV - Repérage dans le plan.

<u>Définition</u>: un repère orthogonal est formé de deux droites graduées perpendiculaires de même origine.

Propriétés : dans un repère, tout point du plan est repéré par deux nombres relatifs appelés coordonnées : • Son abscisse, toujours en premier.

• Son ordonnée, toujours en second.

Exemple:

